

# Mon conjoint fait pousser de canabis

## Par nathalie, le 16/09/2008 à 13:39

bonjour,

je sort de mon psychologue qui ma conseiller se site afin d'y trouver une repondse et de l'aide; voila je vie avec mon conjoint de puis 8ans nous avons une petite fille enssemble de 3 ans et demi scolariser. Nous sommes locataire et tous les deux bailleur, nous sommes declarer partout tout les deux, on est pas marier ni pacse nous vivons en concubinage !Le probleme qui se pose est que mon conjoint fait pousser du canabis dans le jardin contre mon greé, moi je ne veux pas de cela, il commence a faire sa "recolte" dans sa cabane au fond du jardin, je m'oppose a tous cela mais si un jours il doit y avoir un controle est ce que je suis complice? quel sont mes risque?

Moi se que je voudrai faire c'est d'aller porter plainte contre lui (car je veux egalement le quitter, me separer de lui) afin que les douane police vienne et l'embarque que risque t'il comme peine? comment dois je proceder???

a savoir que j'ai deja telephoner anonymement a la police et douane me faisant passer pour une voisine, et dit que celui ci avait du canabis dans le jardin!!

je vous remercie

s'il vous plaid c'est important aider moi reponder moi je veux connaitre mes droitt et surtout se que je peux faire pour ne pas etre complice! pourrais je savoir quel peine recevrai til?

merci

nathalie

#### Par nathalie, le 16/09/2008 à 16:02

s'il vous plaid il me faudrait ces informations assez rappidement

coordialement nathalie

## Par jeetendra, le 16/09/2008 à 17:55

bonsoir, le canabis votre conjoint l'utilise t'il pour son usage personnel ou se livre t'il a un traffic, si il est simplement usager il risque au maximum 1 an de prison et 3750 euros d'amende, un traitement contre l'usage de stupéfiant, vous ne risquez rien, il est adulte et responsable il assumera les conséquences de ses actes.

Si vous voulez le quitter prenez contact avec le centre d'information sur les droits des femmes pour une assistance juridique, notamment pour le problème de la pension alimentaire, du domicile conjugal, etc, je pense que votre conjoint a besoin aussi d'une aide psychologique et thérapeutique en avez vous parlé avec lui, courage à vous, cordialement

## Par nathalie, le 17/09/2008 à 14:05

merci de votre reponse

mon conjoint utilise pour le moment ceci pour sont usage personel mais vu la quantiter ilssera difficile pour lui de dire qu'il ne fait pas de traffic!!

Quand vous dites qu'il risque an de prison cela veut dire que si il se fait attraper il ira en prison ferme? sachant que son casier est lion d'etre vierge toujours pour deal, vol a l'etalage....

merci

## Par nathalie, le 17/09/2008 à 14:16

encore une question

que se passerait 'il si je depose une plainte contre mon conjoint par rapport a ses plant de canabis est ce que la police ou douane interviendrai de suite est ce que ils diraint que la plainte c'est moi qui l'ai deposer?ou cela reste anonyme !! si cela reste anonyme je porte plainte de suite car je vie un enfer

ps; par rapport a un suivi psy de mon copnjoint il en a un mais ne fait rien pour il a un medecin qui lui prescrit se qu'il ve quand il ve du n'importe quoi il est sous subutex substituion a l'heroine et sniff se medicament qu'il prend pour une drogue et va de temps en chercher daans un quartier quand il en a plus vente illegale biensur ....